

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20210510-21-072-AC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2021

Publication : 14/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 21/072/AC**

**SÉANCE DU 10 MAI 2021**

**OBJET** : ACTION CULTURELLE

Mise à jour de la grille tarifaire pour l'accès à la terrasse du Bastion de France.

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de mai à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 mai 2021 s'est réuni au Centre Culturel Communal à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

**Absents** : Janine ZANNINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA.

**Avaient donné procuration** : Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI à Pierre-Olivier MILANINI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Grégory SUSINI à Nathalie MAISETTI ; Georges MELA à Christiane REVEST.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 21/061/AC du 12 avril 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les tarifs relatifs à l'accès au toit terrasse du Bastion de France permettant aux usagers une visite du lieu.

Les tarifs alors soumis et votés restent inchangés. Mais il est proposé d'y ajouter un tarif spécial pour les groupes de plus de 10 personnes accompagnés d'un guide professionnel.

Il est donc proposé d'ajouter la ligne suivante à la grille tarifaire :

#### Tarifs Bastion de France

Groupe de 10 personnes et plus, accompagné d'un guide professionnel	1 € par personne
---	------------------

La nouvelle grille tarifaire serait ainsi :

#### Tarifs Bastion de France

Moins de 12 ans, groupes enfants et leurs accompagnants, adhérents Médiathèque	Gratuit
Autres	2 €
Groupe de 10 personnes et plus, accompagné d'un guide professionnel	1 € par personne

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21/061/AC du 12 avril 2021

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la mise à jour de la grille tarifaire pour l'accès au toit terrasse du Bastion de France conformément à la grille ci-dessous :

#### Tarifs Bastion de France

Moins de 12 ans, groupes enfants et leurs accompagnants, adhérents Médiathèque	Gratuit
Autres	2 €
Groupe de 10 personnes et plus, accompagné d'un guide professionnel	1 € par personne

**ARTICLE 2 :** Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets correspondants :

Chapitre 70 : Produits des services

Article 7062 : Redevances et droits des services à caractère culturels

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	23
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

